



Contrat Unique d'Insertion

Par **mika67**, le **29/11/2015** à **18:17**

Bonjour, Je termine un CUI qui a duré 18 mois (contrat de 6 mois, avec un renouvellement de 12 mois) mon directeur n'a pas fait de bilan avec moi, est ce que je peux dénoncer cette absence de bilan ? J' avais demandé à mon supérieur une formation utile pour mon poste au bout des 1er 6 mois de contrat, il n'en a pas tenu compte et je n'ai eu lecture d'aucun bilan ! et depuis mon CUI pas eu d'accompagnement à l'emploi, pas eu de tuteur rien comment est il possible de dénoncer cette défaillance, je tient à préciser que mon CUI je l'ai fait dans une association ABRAPA dans une maison de retraite comme agent de maintenance polyvalent j'aimerais dénoncer cela cette association emploi 95 CUI mais je ne sais pas si il sont dans le même cas que moi.

Donc j'aimerais savoir ou faire les démarches pour dénoncer ce contrat précaire que j'ai eu je me retrouve dans le même situation qu'il a 18 mois en arrière.

J'aimerais savoir toutes les démarche à faire

Merci de m'apporter des précisions

Par **morobar**, le **30/11/2015** à **09:07**

Bonjour,

Le CUI est un contrat tripartite conclu entre:

- * un salarié
- * un employeur
- * un organisme (état, Pole-emploi, conseil général...)

C'est donc ce troisième tiers qu'il faut alerter si vous voulez faire quelque chose.